

Annulation de débit préautorisé (DPA)

Programme d'exécution des ordonnances alimentaires Téléphone : 204 945-7133
352, rue Donald, bureau 100, Winnipeg (Manitoba) R3B 2H8 Télécopieur : 204 945-5449
ManitobaMEPinquiries@gov.mb.ca Sans frais au Manitoba : 1 866 479-2717

J'annule ma demande de débit préautorisé (DPA) mise en place avec le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires, avec pour objectif de mettre un terme au prélèvement de nouveaux versements de pension alimentaire du compte précisé ci-dessous par l'institution financière indiquée ci-dessous. **Cet avis et toute modification ultérieure doivent être reçus par le Programme au moins dix (10) jours ouvrables avant la prochaine date de prélèvement prévue.** Comme indiqué ci-dessous, après l'annulation, je me procurerai une nouvelle formule de débit préautorisé sur le site Web du Programme à www.gov.mb.ca/justice/family/mep/index.fr.html, afin que les débits préautorisés recommencent.

Nom de famille du débiteur : _____ Prénom(s) : _____ N° de dossier : _____

Nom de famille du titulaire du compte bancaire (s'il n'est pas le débiteur) ou du
cotitulaire du compte bancaire (le cas échéant) : _____ Prénom(s) : _____

Ces services sont pour (cochez une case) : un compte personnel un compte d'entreprise Numéro de téléphone (jour) : _____

Étape 1 : Indiquez la date d'annulation et les détails du compte

J'annule l'autorisation de nouveaux débits préautorisés de versements de pension alimentaire d'un montant de _____ \$ à compter du _____.

Je reconnais que la présente annulation ne met pas fin à toute autre obligation que j'ai envers le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires.

Étape 2 : Signez, datez et envoyez par courrier ou par télécopieur la formule, une fois remplie, à l'adresse ci-dessus

Signature du titulaire du compte

Signature du cotitulaire du compte
(le cas échéant)

Date